

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le CIFQ étudiera de façon très sérieuse le projet de loi déposé aujourd'hui.

Québec, le 12 juin 2009. Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) avait hâte de connaître la volonté politique du gouvernement concernant le nouveau régime forestier et reconnaît que M. Béchard a respecté son engagement.

Le PDG a déjà formé un comité spécial qui se réunira la semaine prochaine afin d'étudier en profondeur ce document et préparera une position qu'il fera adopter par ses membres du conseil d'administration.

Le CIFQ souhaite également que la coalition poursuive son travail de concertation amorcé et puisse préparer une position commune pour les audiences en commission parlementaire.

Le CIFQ souhaite toujours que le nouveau régime forestier constitue un consensus le plus large possible.

-30-

À propos du CIFQ

Le Conseil est le porte-parole de l'industrie forestière du Québec. À elles seules, les entreprises de sciage résineux et feuillu, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et de panneaux œuvrant au Québec génèrent 12,9 milliards \$ en activité économique chaque année, près de 4 milliards \$ en salaires et avantages sociaux dont près de 1,5 milliard \$ est retourné aux gouvernements sous forme de taxes et d'impôts payés par les entreprises et les travailleurs.

Source : Laurence Drouin
Conseillère aux communications
Direction des communications et affaires publiques
Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)
418 657-7916, poste 411
laurence.drouin@cifq.qc.ca